

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

AS/EGA/DVC (2007) PV 4 (prov2)
fegadv_2007PV4prov2

LES PARLEMENTS UNIS POUR COMBATTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE À L'ÉGARD DES FEMMES

Réunion du Groupe régional D

**organisée par l'Assemblée nationale de Bulgarie
en coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**

Assemblée nationale de Bulgarie, Sofia

29 novembre 2007

PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION LISTE DE PROPOSITIONS D' ACTIONS



Le Groupe régional D de parlementaires de référence impliqués dans la campagne « Stop à la violence domestique faite aux femmes » s'est réuni le 29 novembre 2007 dans les locaux du Parlement bulgare, à l'invitation de Mme. Darinka STANTCHEVA, parlementaire de référence pour la Bulgarie et coordinatrice régionale du Groupe. La réunion a été ouverte par M Younal LOUTFI, président de la délégation bulgare auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Mme Gülsün Bilgehan, présidente de la Commission Egalité de l'APCE, a présenté les mesures légales contenues dans la Recommandation (2002) 5.

A l'invitation du rapporteur M. José Mendes Bota, les participants ont examiné les mesures adoptées par l'APCE le 5 octobre 2007 et identifiées comme des standards législatifs minimums en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

La réunion avait pour objectif l'échange des bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence domestique, ces exemples étant essentiels pour les travaux parlementaires.

Les aspects à améliorer ont été examinés. Sur la base de la concertation [en cours] avec tous les membres du Groupe A, des groupes C et F, du Groupe D et du groupe E, de nouvelles lignes d'action seront proposées pour la seconde – et dernière – phase de la campagne.

Conclusions

Les participants au séminaire ont particulièrement insisté sur la nécessité de renforcer la communication relative à la mise en place d'un dispositif visant à lutter contre les violences faites aux femmes, y compris la violence domestique. Ainsi 22% de la population bulgare n'a jamais entendu parler de la loi de 2003. **M. Loutfi**, Président de la délégation bulgare à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a indiqué qu'il est primordial de lancer des travaux de sensibilisation puisque le parlement bulgare s'est engagé à soutenir la campagne du Conseil de l'Europe.

Pour **Mme Bilgehan**, la violence domestique est une épidémie car la victime augmente ses risques de perdre son travail, elle a davantage de risques de sombrer dans la dépression, elle présente plus de facteurs qui l'amèneront à utiliser des calmants. C'est un véritable problème de santé publique.

Mme Stantcheva a invité les membres du Groupe régional D de parlementaires de référence impliqués dans la campagne « Stop à la violence domestique faite aux femmes » à adopter une liste d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de cette campagne. Cette liste comprend aussi des propositions d'actions qui pourraient recevoir le soutien de l'Assemblée parlementaire, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles.

Liste d'actions

N °	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE PENDANT LA CAMPAGNE	DELAI POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	PARLEMENTAIRES DE REFERENCE
D 1	Promouvoir à la télévision le dispositif de lutte contre les violences domestiques	Dès que possible
D 2	Sensibiliser le jeune public par tous les moyens à comprendre que la violence domestique est un crime	Dès que possible
D 3	Organiser une consultation psychiatrique gratuite à l'attention des victimes	Dès que possible
D 4	Evaluer la contribution financière apportée par chaque pays à la lutte contre la violence domestique, <i>avec pour objectif minimal une moyenne de 1 euro par habitant pour l'ensemble des Etats membres</i>	Dès que possible
D 5	Organiser des événements réunissant des représentants des

	partis politiques de la majorité et opposition		
D 6	Enregistrer les cas de violences domestiques dans les causes de suicide
D 7

Procès-verbal de la réunion

Le séminaire a été ouvert par M. Loutfi, Président de la délégation bulgare à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il a indiqué que l'élimination de l'inégalité des sexes est une priorité politique du moment.

Historique de la lutte contre la violence domestique en Bulgarie

Mme Dikova, députée, a souhaité remercier les ONG pour leurs contributions au moment de la rédaction de la loi. Elle pense en particulier aux émissions radio animées par Mme Tisheva qui ont touché le public.

Présentée en 2003, la loi a été conçue comme une liste des meilleures pratiques en provenance de l'Union européenne et des Etats-Unis. Elle a été adoptée avec difficulté en 2005.

Souvent perçue comme une loi de représailles des femmes contre les hommes, la loi a nécessité un important travail de communication. La loi définit le concept de violence domestique (violence physique, sexuelle mais aussi les tentatives de violence). La loi interdit au harceleur d'approcher le domicile de la victime. Cette dernière disposition n'a pu s'imposer qu'en seconde lecture.

La loi permet :

- aux autorités de contraindre l'auteur des violences à suivre un programme de réhabilitation,
- une procédure judiciaire en référé,
- la délivrance d'ordonnances de protection.

Il n'est pas prévu d'appel suspensif.

Le délai légal concernant le suivi d'une demande de protection par les autorités est de 2 mois maximum. En cas d'urgence, le délai peut être raccourci à 14 jours. Les ordonnances de protection d'urgence doivent être traitées dans les 24 heures.

En 2007, on a compté 377 cas. 91 plaintes ont été retirées. 20 cas ont été rejetés (aucune protection n'a été apportée).

L'importance des travaux de sensibilisation dans la lutte contre les violences faites aux femmes

La Vice-Ministre Hristova a indiqué que, début novembre 2007, un sondage d'opinion a été spécialement commandé en prévision de la réunion de ce jour. Ce sondage dévoile l'attention particulière qui doit être apportée au jeune public.

La déception est souvent à la base de l'expression de la violence. Elle est tout aussi préjudiciable que l'indifférence face à la démonstration de puissance qui s'exprime en public.

Un programme de prévention a été lancé en octobre 2006. Ce programme a permis la commande d'enquêtes. Ivanka Hristova était justement députée au moment de ce lancement. Une nouvelle campagne s'ouvre actuellement. Elle vise la formation des juges à mieux utiliser la nouvelle législation à leur disposition. La ligne téléphonique a été améliorée, tout comme les centres d'accueil.

Pour la période 2007-2008, il est prévu de renforcer la formation des forces de police mais aussi des magistrats ainsi que de tous les professionnels au contact des victimes. Un manuel d'assistance est en cours de rédaction.

Des réunions spécifiques avec les ONG sont organisées pour mettre en œuvre la campagne.

Mme Dimitrova-Mozer, en préambule à la présentation de la campagne par Mme Bilgehan et M. Mendes-Bota, a remercié les organisateurs d'avoir brisé le silence autour de l'importante contribution

apportée par les ONG. Elle rend hommage au rôle des ONG dans la mise en lumière des autres formes de harcèlement.

En tant qu'une des participantes à la rédaction de la première loi sur la violence domestique, elle se rappelle de la bataille menée contre ses collègues qui considéraient que la constitution était un rempart suffisant à la préservation de l'égalité des sexes. Elle a insisté sur le rôle que jouent les parlementaires dans la sensibilisation du public.

Elle a regretté qu'il n'y ait qu'une seule chaîne de télévision qui soit présente lors du séminaire alors que la télévision montre chaque jour des cas de violence à l'antenne.

La table ronde, animée par M. Mendes Bota, s'est aussi beaucoup intéressée au déficit de communication dont souffre la campagne.

Le 25 novembre 2007, M. Mendes-Bota a envoyé une lettre à chaque député homme de son parlement en vue de la création d'un réseau d'hommes engagés contre la violence domestique au sein du parlement de Portugal.

Il a organisé 11 conférences dans le cadre des 16 jours d'activisme car la « Prévention est la meilleure des thérapies à notre disposition ».

M. Mendes-Bota a tenu à avertir que la réussite de cette campagne se traduira par une forte augmentation des statistiques. Il a rappelé le coût de la violence domestique. La lutte contre la violence domestique est une forme de « guerre civile ».

M. Mendes Bota a aussi évoqué la violence croissante qui provient d'Internet.

Les réformes nécessaires

Il y aurait 800.000 cas de traumatismes liés à la violence domestique en Europe chaque année.

Mme Koicheva du Ministère de la santé vient de participer à une réunion de l'OMS. Cette organisation souhaite que les stratégies nationales de santé prennent toutes en compte la violence domestique car elle est une cause de suicides et de dépressions. La campagne du Conseil de l'Europe est une occasion d'insister sur les besoins en traitement contre l'alcool et en programme de prévention des suicides.

Elle a insisté sur la nécessité d'enregistrer tous les cas de violence domestique afin d'avoir un outil statistique susceptible de mieux appréhender le véritable coût de la violence domestique.

Le ministère de la santé bulgare vient de lancer une expérience visant à enquêter sur toutes les causes de suicides et les tentatives.

Mme Venelinova de la Fondation Nadja a explicitement demandé une coopération accrue sur la mise en œuvre des budgets votés afin qu'il n'y ait pas d'interruption des services fournis.

Elle a applaudi les programmes d'assistance aux victimes mais a regretté la faiblesse des programmes d'assistance aux auteurs de violence.

Depuis 2005, le travail des ONG a été fondamentalement facilité par le vote de la loi qui, entre autres, prévoit le financement des centres d'hébergement. Certes, la couverture nationale des centres d'hébergement n'est pas au niveau des autres pays de l'Union européenne.

M. Mendes Bota a indiqué que, dans son pays, il existait une coopération importante avec les universités.

Mme Bilgehan est intervenu sur le rôle des traditions.

Aucune religion n'interdit la tolérance. Les Eglises et les mosquées doivent être impliquées. Elle a insisté sur la nécessité de disposer d'autorités religieuses sensibilisées à la lutte contre la violence domestique.

La situation en Albanie et dans “l'ex-République yougoslave de Macédoine”

La contribution de Mme Bozinovska a été envoyée par courrier électronique et distribuée aux participants¹.

Une Loi a été adoptée en 2007 sur la base de la recommandation du Conseil de l'Europe.

Un spot télévisé a été diffusé sur les chaînes de télévision nationales mettant en œuvre la présidente du Parlement, Mme Jozefina ÇOBA TOPALLI.

Une campagne par SMS et sur les panneaux d'affichage de la ville en coopération avec les compagnies et opérateurs de téléphonie a été faite.

Ces mesures entrent dans le programme d'actions communes mis en œuvre dans le cadre des 16 jours d'activisme en coopération avec le PNUD et le Bureau du Conseil de l'Europe à Tirana. En plus du mécénat, le financement est assuré par l'ambassade des Pays Bas et SIDA, l'agence suédoise pour l'aide extérieure.

La présidente du Parlement a annoncé la création d'une sous-commission composée à 100% d'hommes engagés contre la violence domestique. Le premier ministre s'est engagé à ce qu'à l'issue des prochaines élections il y ait au moins 40% de femmes au parlement.

Le suivi (monitoring) de l'application des lois votées par le parlement en matière de lutte contre la violence faite aux femmes

Mme Alexieva a rappelé qu'en 2008, il est prévu de revoir la loi. Le séminaire apporte une assistance bienvenue aux députés qui seront en charge d'évaluer l'application de la loi actuelle.

Du 14 au 18 février 2008, une conférence internationale est organisée dans le cadre de la campagne contre la violence domestique du Conseil de l'Europe. Ces trois jours serviront aussi à évaluer le dispositif légal en Bulgarie.

¹ Disponible sur le site internet http://www.coe.int/t/pace/campaign/stopviolence/Source/bozinovska_sofia_en.pdf

Liste de Participants

Parlementaires

- Bulgarie**
- M Younal LOUTFI**
Président de la délégation bulgare auprès de l'APCE
Assemblée nationale
- Mme Darinka STANTCHEVA**
Coordinatrice régionale du Groupe D
Assemblée nationale
- MME Sylvia ALEXIEVA**
Assemblée nationale
- Mme Aneliya ATANASOVA**
Assemblée nationale
- Mme Marina DIKOVA**
Assemblée nationale
- Mme Anastasia DIMITROVA-MOZER**
Assemblée nationale
- Mme Hristina HRISTOVA**
Assemblée nationale
- Mme Minka ROUSSEVA**
Assemblée nationale
- Mme Nadka BALEVA**
Assemblée nationale
- Mme Diana HITOVA**
Assemblée nationale
- Dr Stanka MARINCHEVA**
Assemblée nationale
- M. Kemal EYOUP**
Assemblée nationale
Président de la Commission sur la protection
contre les discriminations
- Albanie**
- M. Mehmet HOXHA**
Parlementaire
- Portugal**
- M. José MENDES BOTA**
Rapporteur de l'APCE sur « les parlements unis pour combattre la violence
domestique contre les femmes » : évaluation à mi-parcours
Parlementaire de référence du Portugal
- Turquie**
- Mme Gülsün BILGEHAN**
Présidente de la Commission sur l'égalité des chances
pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Parlementaire de référence de la Turquie

Excusés

Albanie **Mme Lajla PERNASKA**
Parlementaire de référence pour l'Albanie

Moldova **Mme Eva GUDUMAC**
Parlementaire de référence pour le Moldova

Roumanie **Mme Cornelia CAZACU**
Parlementaire de référence pour la Roumanie

Serbie **Mme Gordana COMIC**
Parlementaire de référence pour la Serbie

“l'ex-République yougoslave de Macédoine”

Mme Ljljana POPOVSKA
Parlementaire de référence pour “l'ex-République yougoslave de Macédoine”

Mme Valentina BOZINOVSKA
Parlementaire

Mme Lence GLIGOROVSKA
Conseillère pour la commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Participants

Ministère du travail et des affaires sociales

Mme Ivanka HRISTOVA
Vice Ministre

M. Baki HYUSEINOV
Vice Ministre

Ministère de l'Éducation

Mme Mariana BANCHEVA
Experte en chef

Ministère des Affaires étrangères

Mme Yordanka PARPAROVA
Expert en chef
Direction “Droits de l'homme et organisations internationales”

Ministère de la Justice

Mme Victoria NESHEVA
Conseiller

Mme Tatiana KOSTOVA
Conseiller

Ministère de l'intérieur

Mme Blagorodna MAKEVA, PhD
Conseiller juridique senior
Direction Générale de la Police

M. Vassil STOYCHEV
Directeur adjoint
Direction Générale de la Police

Ministère des Finances

Mme Iliana VLADOVA
Expert Senior

Bureau du Procureur en chef

Mme Krasimira KOTEVA
Procureur

Centre national pour la préservation de la santé publique

Mme Fanka KOICHEVA
Expert en chef

NGOs

Mme Lora BELCHEVA
Fondation Animus

Mme Genoveva TISHEVA
Fondation bulgare pour les recherches de genre

Dr Rossanka VENELINOVA
Centre « Nadja »

Mme Pepa RIZOVA
Réseau libéral des femmes

Centre national des enquêtes d'opinion

Mme Lidia YORDANOVA
Directrice

Mme Elena DARIEVA
Expert en chef

Mme Kameliya RASHKOVA
Expert Senior

Municipalité de Sofia

Mme Lilyana SABEVA
Secrétaire du comité de prévention contre la délinquance juvénile

Autres participants

Mme Joslyn MACK-WILSON
Attaché, Affaires politiques
Ambassade des Etats Unis d'Amérique

Bureau du Conseil de l'Europe, Sofia

Mme Teodora KALEYNSKA
Directrice

Secretariat des parlements nationaux

Bulgarie **M. Petko BAEV**
Directeur, Relations internationales

Mme Zlatina KHRISTOVA

Secrétaire de délégation auprès de l'APCE

Mme Zornitsa ILIEVA

Conseillère

Croatie

M. Igor ŠRIBAR

Secrétaire de la délégation de Croatie
Parlement national croate

Secretariat de l'APCE

Guillaume PARENT

Secrétaire adjoint de la Commission
sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes